

Délibération n° 2021-06 du Comité Syndical du 5 février 2021.

BUDGET SCOT 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 5 février 2021 à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 25 janvier 2021.

Etaients présents (en présentiel ou en visioconférence) OU représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN est représenté par Jacky PEREZ, Claude CARCELLER représenté par Martine BONNET, Bernard COSTE, Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL représentée par Daniel JAUDON, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Claire VAN DER HORST représentée par Françoise OLIVIER
Absents ou excusés :	David CABLAT, Myriam GAIRAUD, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, José POZO Jean-Pierre PUGENS, Claude VALERO,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 23 - Votants : 23	

Vu le budget primitif du SCOT 2020 voté le 10 janvier 2020,

Vu le budget supplémentaire du SCOT 2020 voté le 07 juillet 2020,

Considérant la nécessité de réajuster certaines lignes budgétaires.

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster certaines lignes de dépenses.

Ces modifications sont détaillées dans l'annexe ci-jointe (annexe 1 - Extrait - Extraits du logiciel de gestion budgétaire DM2 - SCOT).

Considérant la délibération DECS-2021-02 du 8 janvier 2021 qui présente une erreur d'écriture dans l'équilibre de la DM et après attache de la Préfecture et de la Trésorerie,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- **D'annuler et de remplacer** la délibération n° DECS-2021-02 par la présente délibération,
- **D'ADOPTER** la décision modificative n° 2 pour un total global de 39 922 € selon l'annexe DM SCOT n° 2 :

Section Fonctionnement

En dépenses,

Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections

- ✓ Augmenter les crédits alloués de 21 700 € pour les amortissements 2020.

Chapitre 66 - Charges financières

- ✓ Diminuer les crédits alloués de 6 700 €.

En recettes,

Chapitre 74 - Dotations, subventions

- ✓ Augmenter les crédits alloués de 15 000€ pour subvention Scot

Section Investissement

En recettes,

Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre sections

- ✓ Augmenter les crédits alloués de 21 700 € pour les amortissements 2020.

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

- ✓ Augmenter les crédits alloués de 3 222 € pour le remboursement de l'avance sur le marché Tercia.

En dépenses,

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- ✓ Augmenter les crédits alloués de 21 700€.

- DE DONNER POUVOIR au Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération

ANNEXE 1

34239 Code INSEE	SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT BUDGET ANNEXE SCOT	DM n°2 2020
---------------------	---	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811-8 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6688-8 : Autres	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	6 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7461-8 : DGD	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 700.00 €	21 700.00 €	0.00 €	15 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R-2802-8 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 600.00 €
R-28183-8 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50.00 €
R-28184-8 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 700.00 €
D-202-8 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0.00 €	3 222.00 €	0.00 €	0.00 €
R-238-8 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 222.00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	3 222.00 €	0.00 €	3 222.00 €
D-2183-8 : Matériel de bureau et matériel informatique	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	21 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	24 922.00 €	0.00 €	24 922.00 €
Total Général		39 922.00 €		39 922.00 €

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 8 Février 2021

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 08 Février 2021

Le Président du syndicat



Jean-François SOTO

PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
22 MARS 2021
D.R.C.I.
GREFFE - P.F.R.A.

Publiée le 08 février 2021
Transmise le 08 février 2021